Docusign Envelope ID: 167223D3-B60D-47EC-A96E-0AC0D926AE8A

MAREBAM
Société par actions simplifiée au capital de 37 500 €
Siège social : Zac de Canabady - 97410 Saint-Pierre
SIREN : 444 664 387 - RCS : Saint-Pierre
(La **« Société »**)

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET DECISION DES ASSOCIES EN DATE DU LUNDI 30 JUIN 2025

TROISIEME RESOLUTION
(Affectation du résultat)

Les Associés constatent au passif du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 les sommes suivantes qu'ils décident d'affecter comme suit :

Situation au 31 décembre 2024		**AFFECTATIONS**	
Résultat de l'exercice	1 502 540 €	Report à nouveau	0 €
Report à nouveau antérieur	0 €	Réserve légale	0 €
Autres réserves	9 068 118 €	Distribution de dividendes	0 €
		Autres Réserves	10 570 658 €
Total	10 570 658 €	Total	**10 570 658 €**

***
*

Extrait certifié conforme à l'original**.**



Le Président

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : MAREBAM — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0000 ZAC CANABADY- 97410 SAINT PIERRE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 4 4 6 6 4 3 8 7 0 0 0 2 4 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2024

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	295 550	AG 277 107	18 443
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	403 432	AK 346 558	56 874
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP	19 128 411	AQ 11 062 010	8 066 401
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 623 033	AS 1 115 752	507 282
		Autres immobilisations corporelles	AT	5 835 754	AU 4 218 241	1 617 514
		Immobilisations en cours	AV	866 408	AW	866 408
		Avances et acomptes	AX	217 855	AY	217 855
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	933 561	BI	933 561
		TOTAL (II)	BJ	29 304 004	BK 17 019 667	12 284 337
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT	13 854 750	BU 571 292	13 283 458
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	604 541	BY 101 083	503 458
		Autres créances (3)	BZ	771 666	CA	771 666
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE	
		Disponibilités	CF	6 614 359	CG	6 614 359
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	150 507	CI	150 507
		TOTAL (III)	CJ	21 995 822	CK 672 375	21 323 447
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN	84 684		84 684
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	51 384 510	1A 17 692 041	33 692 469

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP **N° 2051 2025**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise MAREBAM — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 37 500)	DA	37 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	9 068 118
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 502 540
	Subventions d'investissement	DJ	19 326
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	10 631 234
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	10 000
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	10 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	6 273
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 920
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 578 140
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 352 048
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	350 922
	Autres dettes	EA	12 712 302
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	23 003 605
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	47 631
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	33 692 469

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	22 999 685
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP **N° 2052 2025**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : MAREBAM — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA / FB / FC	66 434 918	12 196	FC	66 447 114
	Production vendue biens *	FD / FE / FF			FF	
	Production vendue services *	FG / FH / FI	80 842	51 973	FI	132 814
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL	66 515 760	64 169	FL	66 579 928
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	666 692
	Autres produits (1) (11)				FQ	328 002
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	67 574 622
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	39 123 743
	Variation de stock (marchandises)*				FT	-2 291 910
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	52 820
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	13 143 624
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	1 021 966
	Salaires et traitements*				FY	5 729 965
	Charges sociales (10)				FZ	1 619 092
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements (14)				GA	2 174 801
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	672 377
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	3 423 983
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	64 670 460
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	2 904 162
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	16 689
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	16 689
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	655 334
	Différences négatives de change				GS	1
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	655 335
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	-638 646
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	2 265 515

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP **N° 2053 2025**

Désignation de l'entreprise MAREBAM — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	541
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	27 842
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	28 382
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	23 170
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	69 579
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	92 750
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-64 367
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	245 577
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	453 031
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	67 619 693
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	66 117 153
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 502 540

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	8 752
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) **A5**		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	

(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives **A6** ; obligatoires **A9** ; Dont cotisations facultatives Madelin **A7** ; Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite **A8**

(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de comemrce (en application de l'article 39, 1–2°, al.3) **HS**

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
REMBOURSEMENT CHEQUES CADEAUX PERIMES		541
PRODUITS DE CESSIONS ELEMENTS ACTIFS NETS CEDES		25 262
QUOTE PART DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		2 579
PENALITES DE RETARD	23 170	
VALEUR NETTE COMPTABLE DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES	69 579	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise MAREBAM — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	683 369	KE	KF 41 738
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre (Dont Composants L9)		KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui (Dont Composants M1)		KM	18 842 570	KN	KO 520 161
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * (Dont Composants M2)		KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants M3)		KS	1 492 811	KT	KU 159 173
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	3 582 269	KW	KX 347 004
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY	424 640	KZ	LA 29 629
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	1 344 659	LC	LD 257 986
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH	130 219	LI	LJ 736 189
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK	25 155	LL	LM 192 700
CORPORELLES		TOTAL III	LN	25 842 324	LO	LP 2 242 842
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations		8U		8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	902 540	1U	1V 31 021
FINANCIÈRES		TOTAL IV	LQ	902 540	LR	LS 31 021
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	27 428 233	ØH	ØJ 2 315 602

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV 26 125	LW 698 981	1X
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui		IR	MD 234 320	ME 19 128 411	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS	MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ 28 951	MK 1 623 033	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU	MM 20 866	MN 3 908 407	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV	MP 42 066	MQ 412 203	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS 87 501	MT 1 515 145	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA 866 408	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC	ND	NE 217 855	NF
CORPORELLES		TOTAL III	IY	NG 413 705	NH 27 671 461	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F 933 561	2G
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3	NJ	NK 933 561	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK 439 830	ØL 29 304 004	ØM

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

AMORTISSEMENTS

DGFiP **N° 2055 2025**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise MAREBAM — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	598 495	PF	51 295	PG	26 125	PH	623 665
TOTAL I		RK	598 495	RM	51 295	RN	26 125	RO	623 665
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	10 033 257	PS	1 213 131	PT	184 379	PU	11 062 010
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	981 680	QA	161 244	QB	27 172	QC	1 115 752
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	2 460 038	QE	453 985	QF	17 552	QG	2 896 471
	Matériel de transport	QH	192 947	QI	104 762	QJ	28 747	QK	268 962
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	948 699	QM	190 385	QN	86 276	QO	1 052 808
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	14 616 622	QV	2 123 506	QW	344 126	QX	16 396 002
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	15 215 117	ØP	2 174 801	ØQ	370 251	ØR	17 019 667

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incor–porelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation **TOTAL III**	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		**Total général non ventilé (NS+NT+NU)**		NY		**Total général non ventilé (NW-NY)**		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise MAREBAM

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	10 000	4B	0	4C		4D	10 000	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	10 000	TV	0	TW		TX	10 000	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	– corporelles	6E		6F		6G		6H		
	– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	– titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	– autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	583 024	6P	571 294	6R	583 026	6S	571 292	
	Sur comptes clients	6T	74 914	6U	101 083	6V	74 914	6W	101 083	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	657 938	TY	672 377	TZ	657 940	UA	672 375	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	667 938	UB	672 377	UC	657 940	UD	682 375	
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	672 377	UF	657 940			
	– financières			UG		UH				
	– exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5e du C.G.I **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : MAREBAM — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	933 561	UV	0	UW	933 561
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	54 251		54 251		
	Autres créances clients	UX	550 290		550 290		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	112 225		112 225		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	90 129		90 129		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	170 292		170 292		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	0		0		
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	176 035		176 035		
	Groupe et associés (2)	VC	0		0		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	83 954		83 954		
	Charges constatées d'avance	VS	150 507		150 507		
	TOTAUX	VT	2 321 244	VU	1 387 683	VV	933 561
RENVOIS (1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des – Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	6 273	6 273		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	3 920	0	3 920	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	7 578 140	7 578 140		
Personnel et comptes rattachés		8C	721 837	721 837		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	905 979	905 979		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	627 575	627 575		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	96 657	96 657		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	350 922	350 922		
Groupe et associés (2)		VI	12 457 912	12 457 912		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	254 390	254 390		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	23 003 605	VZ 22 999 685	3 920	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

EXA
CORRESPONDANT FORVIS MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

MAREBAM

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

commissaire
aux comptes

EXA
CORRESPONDANT FORVIS MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

MAREBAM

Société par actions simplifiée au capital de 37 500 euros
Siège social : Zac Canabady 97410 SAINT-PIERRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MAREBAM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

.../...

EXA
CORRESPONDANT MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Ainsi qu'il est mentionné à la note « Règles et méthodes comptables – Stocks » de l'annexe, votre société constitue à la clôture des provisions pour dépréciation des stocks, sur la base de leurs délais d'écoulement prévisionnels. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

.../...

EXA
CORRESPONDANT FORVIS MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Saint-Denis, le 18 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes :

EXA
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Guillaume ESPITALIER-NOËL